



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 novembre 2022

Réunion du Comité Etat Littoral Mer Occitanie le vendredi 18 novembre

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, a rassemblé l'ensemble des services et opérateurs de l'État, membres du Comité Etat Littoral Mer Occitanie (CELMO), qui oeuvrent sur le littoral Occitanie à Fleury d'Aude le 18 novembre pour faire le point sur les sujets « pêche », « éolien flottant en mer » et « risques littoraux ».

1) La situation de la pêche

Le prochain conseil européen des ministres de la pêche, qui se tiendra en décembre prochain, doit déterminer le nombre de jours de pêche autorisés pour 2023. Le préfet de région Occitanie a fait remonter au secrétaire d'État à la Mer les inquiétudes des professionnels sur le risque d'une nouvelle réduction du nombre de jours de pêche autorisés.

« Je me suis entretenu avec une délégation de professionnels fin octobre et j'ai entendu leurs fortes inquiétudes : après la crise sanitaire, la filière est aujourd'hui très impactée par la hausse des prix du carburant. Sur ce point, le gouvernement a annoncé la prolongation du dispositif d'aides au carburant (25 centimes € HT par litre jusqu'en février 2023), en attendant qu'un mécanisme de solidarité plus pérenne reposant sur des fonds privés soit mis en place par la filière.

Concernant les négociations qui se tiendront à Bruxelles sur le plan de gestion Westmed, j'ai fait remonter au Secrétaire d'État à la Mer des points d'alerte, afin de limiter les impacts des décisions à venir, alors que des efforts importants ont déjà été consentis par les professionnels. Au-delà, c'est une réflexion de long terme que nous souhaitons accompagner, pour construire un avenir durable de la filière. A ce titre, la démarche de contrat de filière initiée par le CRPME¹, pour élaborer une feuille de route sur le long terme et sortir de la logique de gestion de crise, me semble être une très bonne initiative, qu'il faut encourager et soutenir dans la durée. » Étienne Guyot

¹ Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

2) Eolien flottant en mer

D'ici l'automne 2023, les opérateurs qui seront chargés de concevoir, construire et exploiter les deux premiers parcs commerciaux de 250 MW chacun à horizon 2030 seront désignés par le ministère de la Transition énergétique. À cette occasion, en Méditerranée, le 6^e appel d'offres a été lancé et 13 candidats ont été sélectionnés.

Une seconde procédure sera lancée ultérieurement afin d'attribuer, après 2024, les extensions de 500MW.

Un dispositif de concertation a été mis en place jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, pour informer et associer le public : les citoyens peuvent s'informer sur un site internet (<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee>) et un compte twitter (@EolienMerMed) dédiés. Des réunions publiques d'information et d'échanges seront aussi organisées dans les territoires : la première s'est tenue à Marseille le 9 novembre, la deuxième se tiendra le 1^{er} décembre à la salle de l'écoute du port à Canet-en-Roussillon et la troisième le 5 décembre à Narbovia à Narbonne.

« L'État en Occitanie sera pleinement engagé pour contribuer à l'accélération du développement de l'éolien en mer, et atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de 40 GW d'éolien en mer d'ici 2050. L'Occitanie accueillera deux fermes pilotes d'ici 2023, au large de Leucate-Barcarès et de Gruissan, et au moins un des deux parcs commerciaux de Méditerranée à partir de 2030. Mais le développement de ces projets devra se faire dans une approche vertueuse et respectueuse non seulement de l'environnement mais aussi de l'ensemble des usagers de la mer : habitants, touristes ainsi que les professionnels de la pêche, auxquels j'apporte une attention particulière car ils doivent pouvoir continuer d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions. » Étienne Guyot

3) Risques littoraux.

L'Occitanie est très exposée aux risques littoraux : l'érosion concerne déjà plus d'un quart du linéaire côtier d'Occitanie et l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre 1 mètre d'ici 2100, ce qui aggravera tant le recul du trait de côte que la submersion marine lors des tempêtes. L'État est mobilisé pour aider les collectivités à faire face à ces phénomènes.

« Face aux risques littoraux, il y a un constat partagé de l'urgence à agir mais les collectivités peuvent parfois se sentir démunies. L'État a mis en place différents dispositifs d'accompagnement : dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie vont apporter un soutien financier et en ingénierie pour aider les collectivités à élaborer des stratégies locales d'adaptation et mettre en œuvre des actions à court, moyen et long terme.

Au niveau national, la loi Climat résilience apporte des outils juridiques nouveaux pour faciliter la mise en œuvre d'actions transitoires. Elle constitue une opportunité dont nous invitons les collectivités à se saisir. Or, en Occitanie, force est de constater qu'il y a encore beaucoup de réticences : seules 3 communes ont souhaité intégrer le décret, sur 126 communes au niveau national : Collioure, Villeneuve-les-Maguelonne et Fleury d'Aude, où nous avons tenu la réunion d'aujourd'hui et où le maire porte une politique très volontariste sur le sujet.

Aujourd'hui, un second décret est d'ores et déjà en préparation et permettra je l'espère d'embarquer d'autres communes dans cette démarche d'anticipation et de planification, d'autant que la secrétaire d'État à la biodiversité Bérangère Couillard l'a annoncé à l'occasion des Journées de l'ANEL au Grau-du-Roi : une concertation sera engagée pour coconstruire avec les élus du littoral un modèle de financement à la hauteur de l'enjeu. » Étienne Guyot

Pour aller plus loin :

Le Comité Etat Littoral Mer Occitanie (CELMO) est une instance créée par Étienne Guyot en 2020 pour coordonner l'action de l'État sur le littoral Occitanie. Elle rassemble tous les services et opérateurs de l'État concernés : préfets et sous-préfets des quatre départements littoraux, directeurs régionaux, directeurs départementaux des territoires et de la mer, Ademe, Conservatoire du littoral, Office français de la biodiversité (OFB), Parc naturel marin du Golfe du Lion, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Ifremer.

Sur la pêche :

Le dispositif de Plan de sortie de flotte (PSF), mis en place pour soutenir financièrement les armateurs les plus touchés par le plan de gestion Westmed et contraints de détruire leurs navires, concernera 16 navires, d'une moyenne d'âge de 34 ans, représentant un montant de demandes d'aides de 8,9 M€. L'impact sur la filière, y compris sur le segment aval (mareyeurs, poissonniers, transformateurs, etc.), pourrait être majeur, notamment sur le port de Sète qui concentre 56% des demandes (9 navires sur les 16 déclarés).

Sur l'éolien en mer :

Les ambitions de développement de l'éolien en mer ont été annoncées par le président de la République dans son discours de Belfort : l'objectif est d'atteindre 40 GW d'éolien en mer d'ici 2050, soit une cinquantaine de parcs, à un rythme de 2GW d'appels d'offres par an à partir de 2025, afin que 18 GW soient installés d'ici 2035. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a annoncé son intention d'engager une démarche de « planification en mer », pour localiser les zones où seront implantés les futurs parcs éoliens, en prenant en compte les différents enjeux, notamment la pêche et la biodiversité, et en impliquant au plus tôt les citoyens dans la réflexion.

Sur les risques littoraux :

Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie vont accompagner six territoires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, partant du constat qu'il faut s'inscrire dans une logique d'anticipation, d'adaptation et de « vivre avec », plutôt que d'essayer de « lutter contre », en érigeant partout et « au coup par coup » des ouvrages de protection pas toujours efficaces. Cela passera par une planification d'actions à court, moyen et long terme pour repenser les aménagements sur le littoral, en faisant des choix parfois difficiles mais qui pourront se faire progressivement, par exemple relocaliser des activités quand cela sera nécessaire.

Sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée, l'État soutient la dynamique initiée pour élaborer une stratégie de recomposition spatiale : après le financement d'un atelier des territoires, l'État va continuer d'accompagner cette démarche puisque Sète Agglopolé Méditerranée, avec les communes de Frontignan, Marseillan et Sète, fait partie des deux nouveaux projets partenariaux d'aménagement (PPA) « trait de côte » sélectionnés par le ministère de la Transition écologique. Une enveloppe de 5 M€ par an est prévue à compter de 2022 pour accompagner ces PPA.

La loi Climat et résilience apporte aussi des outils juridiques nouveaux pour les communes qui intégreront le décret. Dans un premier temps, les communes devront réaliser des cartes qui localisent les zones exposées au recul du trait de côte à horizons 30 ans et 100 ans : l'État prendra en charge jusqu'à 80 % du financement de ces cartographies. Ensuite, ces communes devront intégrer ces cartes dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). A titre d'exemples : toute nouvelle construction sera interdite dans les zones exposées à 0-30 ans, sauf s'il s'agit de constructions démontables nécessaires aux services publics et activités économiques ; toute nouvelle construction devra prévoir et financer à l'avance sa démolition à terme, dans les zones exposées au recul du trait de côte à un horizon 30-100 ans. Enfin, la loi Climat résilience prévoit des outils qui doivent faciliter l'action foncière, pour mettre en oeuvre la recomposition spatiale, comme le droit de préemption trait de côte ou un nouveau bail réel d'adaptation à l'érosion côtière, etc.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)